

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>N° d'enregistrement :</u>	Le Conseil d'administration s'est réuni le 14 Novembre 2013 sous la présidence de Monsieur Henri WIERZEJEWSKI à la suite de la convocation qui a été adressée aux membres du Conseil 10 jours auparavant, conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.
148	24 membres étant présents sur les 30 composant le Conseil, le quorum est atteint.
<u>Objet:</u>	VU <ul style="list-style-type: none"> • le Code de l'éducation, partie réglementaire, article R421-20 • le Décret n°2008-263 du 14 mars 2008
CAUTION CLE ASCENSEUR	<p>Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la caution de 10€ pour les clés ascenseur prêtées aux élèves ou personnels. Cette caution sera un moyen de garantir la restitution des clés. Le remboursement sera dès lors réalisé.</p> <p>Nombre de présents : 23 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0 Suffrages exprimés : Pour : 23 Contre : 0</p> <p style="text-align: right;">Fait à Bruay-La-Buissière, le 15/11/2013 Pour extrait conforme, Le Président du Conseil d'Administration,</p> <p style="text-align: right;">Henri WIERZEJEWSKI</p>
	CERTIFIE EXECUTOIRE, compte tenu de la date de publication/notification de l'acte le